

25/08/2008

Donation du 18/10/1710 (acte n° 4)

Comparurent en personnes Pierre CARON, laboureur, demeurant à Biencq, paroisse de Pihem, et Françoise DELAHAYE, sa femme de lui agréablement autorisée, lesquels considérant les avancements qu'ils ont faits à Pierre CARON, leur fils, et à Marie Françoise CARON, leur fille, femme, à Jean DELATTRE, reconnaissant d'ailleurs qu'il est juste et d'équité de récompenser Eustache François, Guillaume, Marie Anne et Marie Jeanne CARON, leurs autres enfants, de tant plus que dans ce temps de calamité et de guerres et la proximité des armées des ennemis, ils n'ont point d'autres ressources à espérer qu'aux soins, assiduités et compagnie de leurs quatre derniers enfants non pourvus sans le secours et assistance desquels ils seraient obligés d'abandonner leur domicile et se voir exposer à la dernière des extrémités et aux suites les plus fâcheuses que la guerre entraîne après soi, témoigner à leurs 4 derniers enfants les marques particulières de l'affection qu'ils leur portent (...)

Bernard CHOVAUX

<http://bchovaux.fr/>